

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 octobre 2009**

Date de convocation du conseil municipal : 13 octobre 2009

Présents : MM Jean-François HOUETTE, Philippe CRESPIN, Benoît DEBOUT, Bernard JEANNE, Pascal MORPAIN, Eric VAGANAY, Mmes Maryline BUZIN, Chrystel BEGOUX.

Absents et Excusés : MM Patrice LARCHEVÈQUE (pouvoir à Philippe Crespin), James HOWES (pouvoir à Jean-François HOUETTE), Damien BERTHE de POMMERY (pouvoir à Eric VAGANAY)

Secrétaire de séance : Mme Chrystel BEGOUX

□□□□□

Début de la séance à 20h35.

En préambule, Monsieur le Maire remercie tous ceux qui ont participé activement à la préparation et à l'organisation de la journée du Souvenir du 3 octobre dernier qui a été une réussite complète. Tous les retours que nous en avons sont très positifs. Une réunion de debriefing doit être organisée par Monsieur Crespin et le renouvellement d'une manifestation similaire sera envisagé l'année prochaine.

1- Délibération travaux dans la maison du 11 rue de Meaux

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Vaganay qui explique qu'une bonne partie de la charpente entre le rez de chaussée et le premier étage est en très mauvais état avec des poutres pourries. Il faut engager des travaux d'urgence car cela présente un risque d'effondrement, sachant que le premier étage est habité. Des étais ont été placés provisoirement et il faut refaire le plancher. Nous disposons d'un devis de la société M.F. THOMAS pour un montant de 29 480 € HT et il est proposé de l'accepter pour engager les travaux d'ici la fin de l'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette première tranche de travaux.

Monsieur Vaganay rappelle que les travaux de traitement de la charpente, d'isolation par laine de verre et de pose de plaques de plâtre sur rail vont être réalisés au mois de novembre par l'entreprise Thomas pour un montant de 11 600 € H.T.

Concernant la rénovation complète de ce logement, Monsieur Vaganay précise qu'il a reçu trois devis d'entreprise. Il propose de retenir l'entreprise M.F. THOMAS qui a présenté un devis de 113 000 € HT hors travaux d'électricité. Monsieur le Maire précise que les travaux ne pourront pas démarrer en 2009 car nous allons présenter un dossier de demande de subvention au Conseil Général. Les travaux ne peuvent être engagés qu'après notification de la subvention soit au plus tôt mi 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette deuxième tranche de travaux.

2- Délibération primes employés municipaux techniques

Monsieur Vaganay informe le Conseil Municipal qu'il souhaite accorder une prime exceptionnelle aux employés municipaux pour les récompenser de la qualité de leur travail en particulier lors de la préparation de la journée du 3 octobre. Le versement d'une prime de type IAT étant trop contraignante, il est proposé de verser cette prime sous forme d'heures supplémentaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le versement d'une prime aux deux employés municipaux représentant 10 heures de salaire horaire.

3-Création de la CCCSO (Communauté de Communes Cœur Sud Oise)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que tout est mis en œuvre pour que la création

de la nouvelle communauté de communes soit effective le 1^{er} janvier 2010.

Le périmètre de la nouvelle communauté de communes ayant été fixé par arrêté préfectoral, les treize communes mentionnées dans l'arrêté seront alors appelées à se prononcer sur la création de la future communauté de commune. Simultanément, les treize communes devront approuver les statuts qui sont en cours de préparation. Il est prévu que chaque commune soit représentée par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants. Des délibérations concernant ces différents points seront mise à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal, ainsi que concernant les avenants des contrats des prestataires d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères : Paté SAS, Véolia Propreté, Plastic Omnium et le SMVO.

Afin de préparer cette mise en place, Trois commissions ont été créés :

- Commission Institution en charge du contrôle du socle juridique et de l'organisation de la CCCSO.
- Commission Transfert en charge de traiter les moyens et charges transférés.
- Commission Budget.
- Commission Centralisation.

Dans un premier temps, les compétences de la nouvelle CC seront les compétences obligatoires et les compétences prises par la CCPS, soit :

- ✓ Traitement des ordures ménagères.
- ✓ Petite enfance.

Le siège de la CCSO est fixé à Ognon dans les locaux de l'ancienne école.

4- Décisions modificatives n°5 et N°6

Décision modificative n°5. Le tableau électrique de la mairie a été changé suite au sinistre intervenu au mois de juillet. Les travaux correspondants ont été mis en règlement sachant qu'ils seront remboursés par notre assurance ou celle du tiers. Cependant il convient d'effectuer un virement de crédit pour un montant de 4347,46€ de l'article 022, dépenses imprévues de fonctionnement à l'article 21523 entretien de voies et réseaux. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n°5.

Décision modificative n°6. Il a été procédé à l'achat de deux aspirateurs pour l'école et la salle Jean Ruby pour un montant de 587€. Cette opération doit faire l'objet d'un virement de crédit de l'article 020 dépenses imprévues d'investissement à l'article 2158 autres installation, matériel et outillages techniques. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n°6.

5- Règlement intérieur et tarifs de location de la salle Ruby

Monsieur Morpain présente un projet de règlement intérieur et de contrat de location.

D'autre part, compte tenu des travaux d'embellissement de la salle réalisés cet été et de la rénovation de la cuisine, il est proposé d'augmenter les tarifs de location de la façon suivante :

- ✓ De 800 à 1 000 € pour les personnes extérieures à la commune : adopté par 8 voix pour et 3 voix contre.
- ✓ De 300 à 350 € pour les habitants de la commune : adopté par 10 voix pour et 1 voix contre.

Pour éviter des abus de sous-location, il est par ailleurs proposé d'ajouter dans le contrat de location la mention : « La mairie se réserve le droit d'engager des poursuites en cas de sous-location »

Le prix de location de la vaisselle est augmenté de 60 à 80€.

6- Contrat aidé

Monsieur le Maire informe la création en avril 2009 du « contrat passerelle »: il s'agit d'un contrat de travail à durée déterminée qui vise à faciliter l'insertion professionnelle. La durée initiale des CAE-passerelles est de 12 mois et les possibilités de renouvellements doivent rester limitées. Car l'objectif est qu'à l'issue de ce contrat d'un an dans une collectivité locale, le jeune puisse travailler dans le privé. 90 % du salaire au SMIC est pris en charge par l'Etat, et

l'embauche ouvre droit à des exonérations de charges sociales et fiscales. Ainsi, le reste à payer pour un CAE-passerelle de 20 heures de travail hebdomadaire (temps de travail minimal prévu) payées au SMIC, s'élève à 167 € par mois, cotisations au régime d'assurance chômage incluses.

Ces contrats aidés doivent être un tremplin pour la suite et non une fin en soi : ils ne visent pas l'intégration au sein de la fonction publique territoriale mais au contraire l'acquisition de compétences transférables vers les entreprises, comme par exemple la comptabilité, la maintenance informatique, la maîtrise des énergies domestiques et des fluides, les travaux de gros œuvre sur la voie publique. Pour les faciliter, il sera possible de réaliser, en cours de contrat, des périodes d'immersion auprès d'un autre employeur. Concrètement, les jeunes pourront ainsi effectuer des stages auprès d'entreprises du secteur marchand pour diversifier leurs expériences professionnelles et si possible à terme intégrer l'entreprise en question.

Monsieur le Maire propose qu'on commence différentes recherches et études afin que l'on mette en place avec l'aide du Pôle emploi l'embauche d'un jeune si possible du village.

7- Questions diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été sollicité par une personne qui voudrait faire de l'élevage d'écrevisses et éventuellement de la culture maraîchère à l'ancienne cressonnière dont le terrain est propriété de la commune. Compte tenu de la non utilisation de ce terrain, Monsieur le Maire propose de prêter le terrain pour une période d'essai de six mois à la suite de laquelle un point sera fait.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Vaganay quand est prévu le début des travaux de bouchage des trous sur la route de Barbery. Si les travaux ne sont pas engagés très rapidement, avant la fin du mois d'octobre, Monsieur le Maire propose de prendre un arrêté de fermeture de cette voie communale compte tenu des dangers que cela représente pour la circulation.

Concernant les travaux de sécurité route de Nanteuil, rue de Meaux et rue du Puits, Monsieur le Maire le Maire informe qu'il a demandé officiellement à la DDEA de refaire l'enrobé de la route de Nanteuil simultanément. Une réponse est attendue du Conseil Général qui finance ces travaux. En conséquence, le démarrage des travaux de sécurité pourrait être différé de quelques mois.

Pour le fleurissement du village, Madame Bégoux va prendre contact avec Madame Botte de Aroméga pour la réfection des plates bandes.

Pour la cérémonie du 11 novembre, la mairie s'occupe de la gerbe et Monsieur Jeanne organise le pot de l'amitié.

Calendrier des fêtes de fin d'année :

- Jeudi 3 décembre à 12h00 : repas des anciens.
- Dimanche 12 décembre à 15h00 : arbre de Noël.
- Mercredi 16 décembre à 15h00 : colis des anciens.

La prochaine réunion du CCAS est prévue le jeudi 5 novembre à 19h00.

Le lavoir a été tagué : envisager le dépôt d'une plainte.

Fin de séance 23H00.